



Numéro de l'avis de contravention

64



# AVIS DE CONTRAVENTION

[www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr) est l'unique site officiel habilité vous permettant de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les contestations.

Date de l'avis de contravention

01/08/2022

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

ZA4 ACO010100006439556272  
181717 62137 11342  
1 / 2 1 255



M(ME)

64000 PAU

## DESCRIPTION DE L'INFRACTION

### STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DANS UNE AIRE PIETONNE.

- Prévues par Art. R. 417-10 §III 6°, §I, art. R. 110-2, art. L. 121-2 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 417-10 §IV du C. de la route.

Date / heure de constatation : le 26/08/2022 à 09h55

Lieu : RUE SAINT LOUIS  
PAU - 64

## Identification du véhicule

- . Immatriculation :
- . Pays : FRANCE
- . Marque : CITROEN

### Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 640259
- . Code Service : 06444503100

## Effet(s) sur le permis de conduire

- . Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr) ou appelez le 0806 609 625 (prix d'un appel local).

## VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr) ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

## VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement. Réalisez gratuitement votre démarche sur le site [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr). Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :  
L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE PAU  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9

## Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 35 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 01/09/2022, le montant de votre amende est majoré :

75 €

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

## INFORMATION

**Traitement automatisé des données à caractère personnel**  
Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement automatisé des infractions selon les modalités décrites au sein de l'arrêté du 13 octobre 2004 portant création du système de contrôle automatisé.

Les données recueillies dans ce cadre et précisées dans l'arrêté sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans et destinées au traitement des infractions par le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice et la direction générale des finances publiques.

Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de rectification relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 105 et 106 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :

Données personnelles CNT - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9.

En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.



V17\_02\_05\_01\_10010102\_64

77

3336